



ISSN 1961-9359

ISSN en ligne 2260-6513

## La conjugaison des verbes dans les grammaires du français des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

**Javier Suso López**

Université de Granada, Espagne

jsuso@ugr.es

ORCID ID : 0000-0001-7999-8085

Reçu le 28-03-2016 / Évalué le 05-05-2016 / Accepté le 17-07-2016

### Résumé

Cet article se propose d'examiner les descriptions sur la conjugaison des verbes français, contenues dans une série de grammaires françaises éditées en France et en Espagne, le long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Il met en relief la configuration d'un « savoir grammatical » dominant à ce sujet, où l'on classe les verbes en groupes en fonction de la terminaison de l'infinitif, partagé par les différents discours, autant académiques et professionnels que vulgarisées ou ordinaires. Cette appréhension, solidement ancrée dans le corps social et professionnel, produit d'énormes difficultés pour qu'une description autre de la conjugaison des verbes français, telle que celle portée par les études de phonétique, qui base les groupements des verbes sur les variations du radical, rentre dans les descriptions grammaticales et, donc, dans les pratiques de classe.

**Mots-clés:** conjugaisons, verbes du français, variations du radical, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

### La conjugación de los verbos en las gramáticas del francés de los siglos XIX y XX

#### Resumen

Este artículo examina las descripciones sobre la conjugación de los verbos franceses, contenidas en una serie de gramáticas francesas editadas en Francia y en España, a lo largo de los siglos XIX y XX. Pone de relieve la configuración de un “saber gramatical” dominante acerca de esta cuestión, en la que se clasifican los verbos en grupos en función de la terminación de infinitivo, y que comparten los diferentes discursos, tanto académicos y profesionales como vulgarizados u ordinarios. Esta aprehensión, fuertemente instalada en el cuerpo social y profesional, produce enormes dificultades para que una descripción alternativa de la conjugación francesa, como es el caso de los estudios de fonética, cuya descripción se basa en el agrupamiento de los verbos sobre las variaciones de la raíz, penetre en las gramáticas y, por ende, en las prácticas de clase.

**Palabras clave:** conjugaciones, verbos del francés, variaciones de la raíz, siglos XIX y XX

## The conjugation of verbs in French grammars of the 19th and 20th centuries

### Abstract

This article examines the descriptions of the conjugation of French verbs contained in a series of French grammars edited in France and in Spain, throughout the 19<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> centuries. The study emphasizes the configuration of a dominant “grammatical knowledge”, in which verbs are classified depending on the ending of the infinitive, a knowledge shared by different discourses, both academic and professional as well as popularized or ordinary. This view, strongly embedded in the social and professional milieu, produces enormous difficulties in order that an alternative description of the French conjugation (as it is the case in studies of phonetics, whose description is based on the grouping of verbs on the variations of the root) penetrates the grammars and thus classroom practice.

**Keywords:** conjugations, French verbs, variations of the root, 19<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> centuries

### Introduction

Cet article se situe dans la prolongation de l'étude entreprise par I. Valdés, dans ce même numéro, sur la conjugaison des verbes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Il complète ainsi l'analyse de cette question d'un point de diachronique et permettra de comprendre la situation actuelle à ce sujet. Il vise à comprendre comment se produit historiquement la configuration d'un « savoir grammatical » dominant sur la conjugaison des verbes français, où l'on classe les verbes en groupes en fonction de la terminaison de l'infinitif, savoir partagé presque à l'unanimité par les différents discours grammaticaux, autant savants ou académiques que professionnels (ou discours d'expertise), pour employer les catégories utilisées par J.-Cl. Beacco (2001 : 89-105 ; 2014 : 6), et diffusé ensuite en tant que savoirs linguistiques ordinaires dans le corps social. Nous n'allons donc pas distinguer à cet égard le « type » de discours porteur de cette appréhension (traité ; essai ; grammaire théorique, scolaire, pédagogique, de français langue maternelle, de français langue étrangère...), étant donné qu'ils participent tous à l'échafaudage de cette configuration.

Notre analyse se base sur le présupposé théorique qui considère tout ouvrage grammatical (hormis les grammaires théoriques, évidemment) en tant que outil destiné à l'apprentissage de la langue (cf. Auroux, 1994 : 115). Quant à la méthode de travail, elle procèdera à une analyse linguistique et à une analyse didactico-pédagogique des ouvrages constituant le corpus, en posant cette question liminaire : « Une grammaire, pour quoi faire ? », (A. Chervel, 1977 : 9). Le fil conducteur qui guide notre travail consiste à nous demander dans quelle mesure l'évolution historique des descriptions grammaticales renforce (ou ne renforce pas) une visée

pratique ou opérationnelle de l'outil grammatical, étant donné que « [t]oute grammaire scolaire [...] s'informe auprès de la réflexion théorique contemporaine, laissant percer, dans cet effort de réutilisation des 'acquis' de la science, la marque de l'insatisfaction de ses utilisateurs » (Chervel, 1977 : 8). Notre propos n'est pas ici de nuancer « cette double thèse de l'autonomie des savoirs scolaires par rapport aux savoirs savants et du 'déclin de la grammaire générale' (Joly 1972, p. 11) au XIX<sup>e</sup> siècle » (Bouard, 2011 : 1) ni d'interroger le rôle des grammaires savantes par rapport aux grammaires scolaires dans la constitution du savoir grammatical concernant la conjugaison, mais de montrer comment se constitue de fait une appréhension générale sur cette question, qui bloque l'évolution des descriptions malgré certains positionnements qui mettent en cause la description héritée du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Notre questionnement veut aussi tenir compte des auteurs de grammaires qui mettent en œuvre une contextualisation des descriptions grammaticales en les adaptant à des apprenants de langue maternelle autre que le français (hispanophones, dans notre cas), pour vérifier si cette visée pratique est réaffirmée (ou pas) dans cette confrontation. Il s'agira donc avant tout de mieux connaître la « grammaire scolaire », c'est-à-dire, la « pratique grammaticale à l'école » (*ib.*, 9) dans la question précise de la conjugaison.

### Corpus<sup>1</sup>

Nous allons baser notre analyse sur un corpus très réduit d'ouvrages grammaticaux (dit « théoriques » ou bien appartenant à la « grammaire scolaire ») ou d'essais ou traités concernant la conjugaison française, pour les XIX<sup>e</sup> et première moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, étant donné le peu de changements qui se produisent dans la matière : un plus grand échantillon aurait donné les mêmes résultats. Nous avons ainsi fait le choix des ouvrages suivants :

- *Grammaire des Grammaires*, 2 t. Ch.-P. Girault-Duvivier (Paris, Chez Janet, <sup>7</sup>1830 [1811]).
- *La Nouvelle grammaire française, sur un plan très méthodique, avec de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation*, de François Noël et Charles-Pierre (2 volumes, 1823, qui connaît une diffusion extraordinaire : <sup>38</sup>1845 ; <sup>46</sup>1854, <sup>55</sup>1874, etc.).
- *Grammaire nationale [...]*. M. Bescherelle (vieux) et M. Bescherelle (jeune) (Paris, Chez Simon, <sup>6</sup>1854).
- *Histoire et théorie de la conjugaison française*. Camille Chabaneau (Paris, Vieweg, 1878 [1768]).

Pour le XX<sup>e</sup> siècle, nous avons utilisé les ouvrages suivants :

- *Grammaire (Cours supérieure)*. Cl. Augé (Paris, Larousse, s.a., 1890-1912).
- *Grammaire française complète. Cours supérieur*. A.Brachet et J.-J. Dussouchet (Paris, Hachette, <sup>20</sup>1919).
- *Grammaire de l'Académie française* (Paris, Firmin Didot et Cie, 1932, 1933).
- *Grammaire française*. J. Dubois, G. Jouannon et R. Lagane (Paris, Larousse, 1961).
- *Grammaire du français classique et moderne*. R.L. Wagner et J. Pinchon, 1962).
- *Grammaire Larousse du français contemporain*. J.-Cl. Chevalier, Cl. Blanche-Benveniste, M. Arrivé et J. Peytard (Paris, Larousse, 1964)
- *Grammaire structurale du français : le verbe*. Jean Dubois (Paris, Larousse, 1967).
- *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui. Langue parlée, langue écrite*. G. Mauger (Paris, Hachette, 1968).
- *Nouvelle grammaire du français*. J. Dubois et R. Lagane (Paris, Larousse, 1973)
- *Le Bon Usage*. M. Grevisse (Gembloux, Duculot, <sup>10</sup>1975 [1936]).
- *Le système verbal du français. Descriptions et applications pédagogiques*. J. Pinchon et B. Couté (Paris, Nathan, 1981).
- *Grammaire vivante du français*. M. Callamand (Paris, Larousse, 1987).

Et, quant aux grammaires de français éditées en Espagne :

- *La Conjugación francesa y su mecanismo actual*. J. Supiot (Valladolid, imprenta de Afrodísio Aguado, 1943).
- *Gramática básica de la lengua francesa*. G. Capelle et al. (Paris/Madrid, Hachette/SGEL, 1979).
- *Gramática Francesa (en cuadros esquemáticos)*. J. Cantera et E. de Vicente (Madrid, ESPASA, 1974, 1986).
- *L'essentiel. Français Langue étrangère*. N. Dulin et al. (Madrid, UNED, 2007).
- *Manual de gramática francesa*. E. Echeverría (Barcelona, Ariel, 2007).

## 1. La conjugaison du verbe dans les grammaires françaises du XIX<sup>e</sup> siècle

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la description de la conjugaison, quant au classement des verbes en groupes, et cela malgré les évolutions dans les classements des types de verbes ou dans les concepts définitoires, se maintient dans une très large mesure identique à celle faite au XVIII<sup>e</sup> siècle (voir l'article de I. Valdés, dans ce même numéro). Bien sûr, nous avons écarté de notre corpus les grammaires qui s'inscrivent dans la lignée

de la 'grammaire générale', puisque la question de la conjugaison n'occupe pas leurs analyses. En effet, comme le dit B. Bouard (2011 : 6) :

*Les grammaires générales qui paraissent au XIXe siècle sont très différentes des grammaires générales de la période classique. S'il est vrai qu'elles ne reposent pas sur une théorie des idées comparable à celle de l'âge classique (Dominicy, 1992), elles recherchent cependant la généralité dans les langues et s'inscrivent explicitement dans le prolongement du mouvement de la grammaire générale (Bourquin, 2005a, Bouard, 2009).*

Dans cette étude (2011 : 3-4), B. Bouard montre comment une série de grammairiens qui se réclament de la grammaire générale (Vanier, Boniface, Perron, Julien, etc.) prennent des distances sur certains points par rapport à la grammaire générale du XVIII<sup>e</sup> siècle, partageant une même visée sémantique et syntaxique dans leurs analyses : la définition de la proposition (on plus comme jugement, mais comme pensée), le procédé de 'décomposition' du verbe (tous les verbes adjectifs selon la *Grammaire de Port-Royal* seraient composés du verbe être et de participe pris comme adjectif : *j'aime* peut être décomposé en *je suis aimant*), la refonte des classes de verbes (actifs, passifs, neutres, intransitifs, etc.), mais aucune attention n'est portée sur la question de la conjugaison... La question de la conjugaison (groupes de verbes ; procédé de formation des temps...) n'a pas d'intérêt pour eux. Nous renvoyons à l'ouvrage édité par J. Bourquin (2005) pour une mise en perspective complète des prolongements de la grammaire générale au XIX<sup>e</sup> siècle.

Les grammaires et traités sur la conjugaison reprennent ainsi la description du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous lisons ainsi dans la *Grammaire des Grammaires* de Girault-Duvivier (171830 : 508) : « Avant de donner ces modèles, nous croyons nécessaire de rappeler à nos lecteurs, qu'on ne distingue en français que quatre espèces de conjugaisons, parce que les verbes ne se terminent réellement que de quatre manières différentes à l'infinitif : en *er*, en *ir*, en *oir*, en *re* » (article X du chapitre V consacré au Verbe, qui porte comme titre : « Paradigmes, ou modèles des différentes espèces de conjugaisons »).

Il offre le tableau des « terminaisons des temps primitifs » (*ib.*, 531), c'est-à-dire, Présent de l'Infinitif, Participe Présent, Participe Passé, Présent de l'Indicatif, Prétérit Défini, de chacune des quatre conjugaisons : *aimer*, *finir*, *recevoir*, *rendre*), et il ajoute :

*Ce tableau indique que la première et la troisième conjugaison ne varient jamais, mais que la seconde et la quatrième varient ; de manière que les Temps primitifs des quatre conjugaisons principales se divisent naturellement en douze classes.*

*Néanmoins, comme ces douze classes ont été réduites à quatre par tous les Grammairiens, nous ne donnerons que les paradigmes ou modèles de conjugaisons de ces quatre classes, ne doutant pas qu'avec la table des terminaisons des temps primitifs, avec la formation des temps, et la conjugaison de tous les verbes irréguliers, le lecteur ne soit suffisamment guidé.*

Et dans une *Remarque* (*ib.*, p. 539), Girault-Duvivier donne la clé pour la formation des temps primitifs des autres verbes d'une même conjugaison :

*Pour conjuguer un verbe sur un autre verbe de quelque conjugaison qu'il soit, il faut savoir :*

*1° Que, dans les verbes, il y des radicales, syllabes ou lettres qui précèdent la terminaison ; lesquelles sont comme la racine du verbe, et en renferment la signification ; et des syllabes ou lettres qui forment la terminaison : les premières sont toujours invariables, et ne peuvent disparaître dans la conjugaison ; les secondes, au contraire, varient suivant les temps et les personnes. Ainsi, dans le verbe chanter, la terminaison commune aux verbes de la première conjugaison est er, les radicales sont chant.*

*2°. [temps primitifs et temps dérivés]*

*Cela posé, qu'on ait à conjuguer, par exemple, le verbe oublier : la terminaison er fait connoître que ce verbe est de la première conjugaison ; on sépare les radicales des finales, et on a oubli-er. Ensuite, on a recours au modèle que nous avons donné des temps de la première conjugaison, qui est chanter, pour ajouter aux radicales oubli, les terminaisons que suivent chant dans les cinq temps primitifs, et l'on trouve : oublier, oubli-ant, oubli-é, j'oublie, j'oubliai (p. 530).*

La *Nouvelle grammaire française, sur un plan très méthodique, avec de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation*, de François Noël et Charles-Pierre (2 volumes, 1823, qui connaît une diffusion extraordinaire : <sup>38</sup>1845 ; <sup>46</sup>1854, <sup>55</sup>1874, etc.), qui est considérée par A. Chervel comme « l'ouvrage fondamental de toute la grammaire scolaire du XIX<sup>e</sup> siècle » (1977 : 100), reprend ce même classement en quatre groupes:

*131. Il y a quatre conjugaisons ou classes de verbes, que l'on distingue entre elles par les terminaisons du présent de l'infinitif.*

*La première conjugaison a le présent de l'infinitif terminé en er, comme aimer ;*

*La deuxième en ir, comme finir ;*

*La troisième en oir, comme recevoir ;*

*La quatrième en re, comme rendre (<sup>55</sup>1874 : 36)*

Nous nous limitons à reprendre le jugement d'A. Chervel à son sujet : « Le seul rôle des auteurs a été de sélectionner dans la grammaire générale une vingtaine de concepts dont ils font les cadres de leurs modèle syntaxique, variante dégradée, mais encore solide, de la grande théorie du XVIII<sup>e</sup> siècle [...] Grâce à Chapsal, la grammaire générale, déjà sur son déclin au début du XIX<sup>e</sup> siècle, va survivre jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Mais par sa faute, cette même grammaire générale se fige, en 1823, en un dogme inaltérable et termine sa carrière politique sous la forme d'un enseignement scolastique rabâché comme un catéchisme par des générations de potaches » (1977 : 102).

Quant à la *Grammaire nationale* [...] de M. Bescherelle (vieux) et M. Bescherelle (jeune) (1854), elle reprend également la division en quatre groupes (1854 : 510), à partir des terminaisons de l'infinitif : « en *er* comme *chanter* ; en *ir* comme *punir* ; en *oir*, comme *recevoir* ; et en *re*, comme *rendre* ». « Conjuguer un verbe, c'est le faire passer par tous les accidents de nombres, de personnes, de modes et de temps » (*ib.*, 511).

Nous allons nous arrêter sur les concepts de « régularité » / « irrégularité » étant donné qu'ils nous semblent essentiels pour comprendre l'appréhension du fonctionnement de la conjugaison du verbe de la part des grammairiens cités ci-dessus. Restaut avait constaté l'existence de verbes irréguliers (de la seconde, troisième et quatrième conjugaison), selon la formulation suivante : « les verbes irréguliers [...], c'est-à-dire, ceux dont les tems primitifs ne peuvent se ranger sous aucune des quatre especes ci-dessus » (1730 : 118-119). Chez Restaut, nous trouvons ainsi la définition suivante d'irrégularité : « on appelle irréguliers les verbes qui ne suivent pas toujours la règle générale des conjugaisons ». Quant aux verbes de la première conjugaison, « ils suivent [tous] cette règle générale pour leurs *tems primitifs*, excepté *aller* et *puer* » (1730 : 117). Donc, la régularité (ou la règle générale qui est mise en relief) consiste dans l'ajout de la terminaison correspondante à chaque temps (selon le paradigme établi pour chacune des quatre conjugaisons), sans qu'aucune prise en considération de la variation ou pas du radical soit faite.

Girault-Duvivier reprend cette conception de « régularité » / « irrégularité » (1830 : I, 508) : la régularité d'un verbe consiste dans la conformité des formes du verbe au modèle ou au paradigme établi selon la terminaison de l'infinitif : « Un verbe est réputé *régulier*, lorsque, dans tous ses modes et tous ses temps, il prend exactement toutes les formes qui appartiennent à l'une des quatre conjugaisons ; il est réputé *irrégulier*, lorsque, dans quelques temps, il prend des formes différentes de celles qui caractérisent la conjugaison à laquelle il appartient. » (Girault-Duvivier, 1830 : I, 508). Les « formes » ne renvoient pas à l'aspect extérieur global du verbe en question, mais uniquement à sa flexion : « on dit la

conjugaison d'un verbe, pour signifier les différentes inflexions ou variations de chaque verbe ; de sorte que, conjuguer un verbe, c'est le faire passer par toutes les inflexions ou variations que produisent les nombres des personnes, les modes et les temps » (Girault-Duvivier, 1830 : I, 507). Il distingue une partie de la forme verbale commune à tous les temps, du moins dans certains verbes, qu'il appelle « radicales, syllabes ou lettres qui précèdent la terminaison », différente de la partie « finale », ou terminaison. Mais il ne considère pas la variabilité du radical comme base de l'irrégularité, et par contrecoup son invariabilité comme base de la régularité.

C'est à partir des études philologiques et de grammaire comparée qu'un renouveau de l'appréhension de la conjugaison du verbe se produit dans la deuxième moitié du siècle, dont se fait l'écho A. Chervel (2008 : 218). Nous ne pouvons citer en ce sens (par manque d'espace) que la *Grammaire de la langue d'oïl*, de G.F. Burguy (1852, 1869)<sup>3</sup>, et l'*Histoire et théorie de la conjugaison française* (1868, nouvelle éd. 1878), de Camille Chabaneau<sup>4</sup>. Burguy applique à son étude de la conjugaison française les apports de la phonétique historique et des études des « langues indo-germaniques » de son époque, en y introduisant les concepts tels que « action des lois phonétiques », « analogie », « accent tonique », formes verbales « fortes » (« celles qui sont accentuées sur le radical ») vs. « faibles » (« celles qui sont accentuées sur la flexion ») (in Chabaneau 1868 : 3). Chabaneau, cependant, n'adopte pas le point de vue de la phonétique historique de Burguy, et préfère l'expression « flexion accentuée », estimant que cette terminologie qui provient des langues indo-germaniques ne s'applique pas à la langue française, car « l'altération du radical n'est pas chez nous un procédé de conjugaison ». Il oppose à la formation mécanique de langue française (cf. De Brosses) l'idée de sa « formation historique », portée par une « force plastique » et un « esprit d'analyse » créateurs des nouvelles formes. Il se limite ainsi, tout en reconnaissant la présence d'un radical qui est modifié sous l'accentuation tonique, à classer les verbes en deux conjugaisons : une classe vivante (qui fournissent des moules servant à former de nouveaux verbes, avec infinitif en *-er* et en *-ir*) et une classe archaïque (qui ne servent plus à former de nouveaux verbes, avec infinitif en *-ir* (formes non inchoatives, en *-re* et en *-oir*), 1878 : 40).

Malgré la profonde mutation dans la grammaire scolaire du XIX<sup>e</sup> siècle (que Chervel souligne), qui conduit vers 1920 au « triomphe la seconde grammaire scolaire, fondée sur la syntaxe des fonctions » (1977 : 95), force est de constater que les descriptions sur la conjugaison au XIX<sup>e</sup> siècle, telles qu'elles sont diffusées dans les grammaires scolaires, continuent d'être faites à partir des mêmes cadres conceptuels et analytiques transférés de la « grammaire latine étendue » aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.



## 2. La conjugaison du verbe dans les grammaires françaises du XX<sup>e</sup> siècle

Au derniers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, des voix contre l'enseignement grammatical pratiqué commencent à s'élever, de la part même de membres de la Société grammaticale (comme Lemare ou Vanier, in Bouard, 2012 : 2-3), qui reprochent aux manuels scolaires en usage d'enseigner les règles d'une façon abstraite : « Il faut faire parler l'enfant, lui faire pratiquer sa langue, et surtout ne pas lui mettre de manuel de grammaire entre les mains », défendent-ils (in Chervel 1977 : 169).

Le *Discours au congrès pédagogique* de Jules Ferry, prononcé le 2 avril 1880 (*Discours et opinions*, t. 3, Paris, 1895, p. 521) devant les inspecteurs primaires et directeurs d'école normale, la publication de nouveaux programmes de l'école primaire en 1882 (arrêté du 27 juillet), marquent le besoin de renouveau pour l'enseignement grammatical. A. Chervel (2008 : 340-344) retrace la lutte sévère qui s'engage entre les partisans de la réforme pédagogique et les défenseurs de l'enseignement de l'orthographe, sur lequel nous n'avons guère la place de revenir. C'est sur ce courant réformateur que prend appui la reprise des activités du Musée pédagogique de Paris (sous le patronage de M. le vice-recteur de l'académie de Paris), avec l'organisation d'une série de conférences dont l'une d'entre elles, en 1906, portera sur l'enseignement de la grammaire. Un rapport est rédigé par MM. Brunot et Maquet, demandant une réforme de la nomenclature grammaticale, est soumis au ministre, Un *Arrêté du 25 juillet 1910* relatif à une nouvelle nomenclature grammaticale est adopté par le Ministère de l'Instruction publique français.

Disons toutefois que F. Brunot avait déjà montré une critique du système de division en quatre conjugaisons fondé sur l'infinitif :

*J'ai fait allusion plus haut à la bizarre classification, fondée sur les infinitifs, qui fait ranger courir parmi les verbes en ir. En réalité, certains verbes avaient deux infinitifs : plaire et plaisir, courre et courir. Un pur accident historique a fait prévaloir l'un de ces infinitifs, et voilà plaire dans la 4<sup>e</sup> conjugaison, pendant que courir est renvoyé à la 2<sup>e</sup>, dont jamais, du reste, il ne prend la syllabe caractéristique iss; car ce sont les clowns qui disent à leur cheval : courissez!*

*Je ne parlerai pas de cette classification même en quatre conjugaisons - complication si inutile ! - puisqu'elle va disparaître, et que la Commission des nomenclatures, sur ma proposition, ne reconnaît plus que deux conjugaisons : celle des verbes qui ont l'indicatif présent en e (j'aime), et celle des verbes qui l'ont en s (je finis, je reçois, je rends)<sup>5</sup>. (Brunot, 1909 : 107-108).*

De même, Léon Flot (1911 : *Grammaire*) avait fait une proposition en deux groupes :

#### LA CONJUGAISON

La voix active, dont dérive la conjugaison des verbes passifs et celle des verbes pronominaux, présente deux types :

1° *Verbes du type aimer* : Présent en e.

2° *Tous les autres verbes* : Présent en s.

N. B. — *Malgré leur nombre, les verbes du type finir ne forment qu'un groupe particulier du deuxième type.*

Cette proposition, contenue dans le rapport cité rédigé par MM. Brunot et Maquet, ne sera point retenue par l'*Arrêté du 25 juillet 1910*, qui se contente, dans le cas de la conjugaison, à ramener à trois le nombre des conjugaisons :

*La Conjugaison. - Les verbes de forme active sont rangés en trois groupes :*

1° *Verbes du type aimer* : Présent en e.

2° *Verbes du type finir* : Présent en is ; Participe en -issant-

3° *Tous les autres verbes (Arrêté du 25 juillet 1910, in Bulletin de l'enseignement technique, 1898-1920, tome XIII, année 1910, Paris, Librairie Vuibert, pages 425-434).*

À la suite de cet arrêté, les grammaires françaises adoptent le nouveau classement des conjugaisons. Voyons quelques exemples.

La *Grammaire (Cours supérieur)*<sup>6</sup> de Claude Augé reprend le classement fixé par l'*Arrêté du 25 juillet 1910*, et, au-delà, l'approche traditionnelle du verbe en français, ce qui comporte :

- une nulle considération des variations du radical : « On appelle *conjugaison* l'ensemble des formes que prend un verbe pour exprimer les différences de personnes, de nombre, de mode et de temps » (s.d., 401).
- l'existence de trois groupes de verbes :

*Le premier groupe comprend les verbes du type chanter, avec l'infinitif en er et le présent en e (je chante).*

*Le deuxième groupe comprend les verbes du type finir, avec l'infinitif en ir et le participe présent en issant (finissant). [...]*

*Le troisième groupe comprend tous les autres verbes : les verbes à l'infinitif en ir qui n'ont pas le participe présent en issant, comme venir, partir, etc. ; les verbes à l'infinitif en oir, comme recevoir, voir, etc. ; et les verbes à l'infinitif en re, comme rendre, mordre, etc. (s.d., 401).*

Il donne en outre des précisions complémentaires, telle que la distinction faite par Chabaneau entre la conjugaison vivante (puisqu'on l'emploie pour les verbes

nouvellement créés, qui ne peuvent appartenir qu'aux deux premiers groupes), et la conjugaison morte (le troisième)...

La *Grammaire française complète. Cours supérieur* (201919) de Brachet et Dussouchet reprend pratiquement à la lettre l'*Arrêté du 25 juillet 1910* (comme il est indiqué à la 4<sup>e</sup> de couverture) : « [...] rédigée conformément aux programmes officiels et à l'arrêté ministériel du 25 juillet 1910 relatif à la nouvelle nomenclature grammaticale ». Et ainsi, « les verbes à la forme active sont rangés en trois groupes : 1<sup>er</sup> Verbes du type *aimer* : Présent en *e*. - 2<sup>e</sup> Verbes du type *finir* : Présent en *IS*. Participe en *ISSANT*. 3<sup>e</sup> *Tous les autres verbes* » (s.d., Nomenclature grammaticale, et pages 152 à 161). Dans le troisième groupe, les auteurs distinguent les verbes terminés en *-oir* (type recevoir) et en *-re* (type rompre). Les tableaux des conjugaisons différencient typographiquement le radical et les terminaisons (en caractères gras) ; quant aux verbes du type finir, l'infixe *-iss-* est marqué en italiques...

La *Grammaire de l'Académie française* (1932) rend officielle cette distribution des conjugaisons en trois groupes, en prenant comme référence toutefois les « terminaisons des trois personnes du singulier de l'indicatif présent » :

1<sup>er</sup> groupe : -e, -es, -e (je chante, tu chantes, il chante).

2<sup>e</sup> groupe : -is, -is, -it (je fin-is, tu fin-is, il fin-it). *Ce groupe est caractérisé par l'insertion du suffixe iss dans une grande partie de la conjugaison [...]*

3<sup>e</sup> groupe : -s, -s, -t (je par-s, tu reçoi-s, il li-t). *Un petit groupe de verbes de ce groupe ont les terminaisons en -e, -es, -e pour des raisons de phonétique : j'offre, je souffre, j'ouvre, je cueille* » (1933 : 109)<sup>7</sup>.

Cette division en trois groupes fera l'objet de fortes critiques, et ainsi, l'Académie tient à justifier cette décision dans le prologue de l'édition de 1933 : bien qu'« elle a[it] tenu compte de toutes les observations qui lui ont paru justifiées [...], elle s'est tenue [...] éloignée des conservateurs attardés qui lui reprochaient, par exemple, d'avoir admis la division des verbes en trois groupes, alors que cette distinction est enseignée dans toutes les écoles de France ». Elle refuse également les observations des « novateurs qui l'invitaient à compliquer inutilement la terminologie » (1933 : V-VI) : en effet, l'Académie considère son rôle en tant que « gardienne de ce précieux dépôt » constitué par « les grammairiens du XVIII<sup>e</sup> siècle, continuateurs de Vaugelas » (*ib.*), et qui est encore en vigueur.

La *Grammaire* de l'Académie expose ensuite, sous forme de tableaux avec toutes les personnes et temps verbaux, la conjugaison des verbes *avoir*, *être*, *avoir*, *aimer*, *finir*, *mentir* (113-132), en proposant ces trois derniers verbes comme paradigmes pour tous les autres verbes du même groupe. Les tableaux de chaque verbe sont suivis d'une série de remarques sous forme de particularités de la conjugaison en

question (nullement des irrégularités, comme nous l'avons souligné). On ne trouve aucune indication du mécanisme de la conjugaison, sous forme de distinction entre radical et terminaison, bien que ces termes soient employés occasionnellement (1933 : 105)<sup>8</sup>.

La *Grammaire française* de J. Dubois, G. Jouannon et R. Lagane (Paris, Larousse, 1961) contient peu de nouveautés au sujet du verbe : les auteurs proposent un « livre simple et clair », et indiquent que « le plan général de l'ouvrage reste traditionnel : on va du mot à la phrase, en envisageant successivement les grandes parties de la grammaire » (Avant-propos). Dans un court paragraphe (p. 85, # 162), les auteurs distinguent trois groupes de conjugaisons : un premier groupe composé par les verbes dont l'infinitif se termine en *-er*, type aimer ; un deuxième groupe, composé par les verbes dont l'infinitif se termine en *-ir* (imparfait *-issais*), type offrir ; et un troisième groupe, à terminaisons en *-ir* (imparfait en *-ais*, type offrir), en *-oir* (recevoir) et en *-re* (prendre).

Le chapitre consacré à la « Morphologie [du verbe]. Les conjugaisons », de la *Grammaire du français classique et moderne*, de R.L. Wagner et J. Pinchon (1962), occupe relativement peu de pages (229-263) dans ce gros volume grammatical (648 pages), mais propose de nombreuses nouveautés à ce sujet. Les auteurs adoptent un point de vue analytique et fonctionnel (et donc, d'inspiration structurale) : ainsi, le verbe est défini comme « un mot d'espèce variable, [et] se compose normalement d'un radical et d'une terminaison » (dans quelques verbes un suffixe s'intercale entre ces deux éléments) (1962 : 229). Ce point de vue permet de changer la définition du verbe régulier/irrégulier : « dans les verbes réguliers, le radical conserve la même forme à travers toute la conjugaison » (exemple : le verbe *chanter* possède un radical unique : chant [ʃɑ̃t]<sup>9</sup> ; et, donc, « dans les verbes irréguliers, le radical se présente sous des formes différentes » (*ib.*). L'exemple fourni par les auteurs est le verbe *pouvoir*, qui présente plusieurs « bases » (*pouv-*, *pour-*, *puiss-*, *peu-*, *pu-*) ; ou encore le verbe *finir*, qui a deux bases : *fini-*, *finiss*. On ne peut que regretter que, dans ces deux exemples, les auteurs n'aient considéré les bases du verbe d'un point de vue phonétique également (et donc, en signalant leur transcription phonétique).

Dans une courte présentation de la morphologie verbale (229-234), sont traités les questions concernant les désinences, les suffixes, les conjugaisons vivantes/mortes, complètes/défectives, les « cadres de la conjugaison » (aspects, modes, temps, personnes), les formes simples et les formes composées, les voix, les particularités des conjugaisons (selon le type : verbes réguliers/irréguliers ; selon l'emploi : verbes transitifs/intransitifs). Nous pouvons observer ainsi que les auteurs écartent la division des verbes en groupes en fonction de la terminaison de l'infinitif (ou de la première personne du présent de l'indicatif), et ne retiennent que l'opposition des verbes réguliers et irréguliers en fonction de variabilité ou non du radical.

Un *Appendice sur la morphologie des conjugaisons en français* (235-245) suit cette courte présentation, où sont exposés une série de commentaires sur des références bibliographiques à ce sujet (P. Fouché, 1931 et A. Martinet, 1958)<sup>10</sup>. Les auteurs y apportent une approche nouvelle, basée sur l'adoption du point de vue de la langue parlée (et donc, de la langue courante), dont nous retenons les traits essentiels :

Le fait que « l'orthographe dissimule en grande partie l'état morphologique réel de la conjugaison des verbes français, réguliers et irréguliers » ; et ainsi « elle ne fait pas ressortir l'identité fréquente des trois personnes du singulier et de la troisième personne du pluriel » (235) ;

Quant aux verbes irréguliers, « si on ne prend pas en compte des temps inusités dans le français parlé (passé défini, imparfait du subjonctif), la morphologie de ces verbes présente une certaine cohérence » (236) ;

La mise en relief du système des désinences, qui est « relativement simple, lorsqu'on ramène ces désinences à leur réalité phonétique » (236) ; en tout cas, les auteurs opposent la terminaison écrite et la terminaison orale de chaque temps. Un tableau (240) reprend l'ensemble de ces terminaisons (à l'écrit et à l'oral sous l'alphabet des romanistes) ;

Dans la question du radical, ils introduisent la distinction du « thème unique » (quand le radical ne change pas) et du « thème court et plein » (quand il présente des modifications : par exemple, dans le cas de *condui-* (thème court)/*conduis-* (thème plein) pour le verbe *conduire* (les représentations phonétiques accompagnent toujours la graphie). Ils regroupent ensuite les verbes selon leur nombre de radicaux : verbes qui se conjuguent sur deux radicaux (thème court/ thème plein) : ils y distinguent plusieurs types, ainsi, joindre, connaître, prendre ; verbes dont le radical est parfois élargi par *i* (types : *assaillir*, *dormir*, *ouvrir*) ; verbes qui se conjuguent sur plus de deux radicaux : « ce sont des verbes proprement irréguliers, dont la conjugaison, non normalisée, conserve les traces d'alternances phonétiques et d'actions analogiques anciennes ». Ils sont repris (19 verbes en tout) sous forme de tableaux simplifiés quant aux personnes et aux temps proposés aux pages 246-47. Cependant, comme l'indique B. Lépinette, « ces bases classificatoires restent chez Wagner et Pinchon (1962) sans conséquences sur l'organisation habituelle en trois groupes de verbes qui sont présentés conjugués selon l'ordre canonique de la GLE [grammaire latine étendue] » (2005 : 55, note 19).

Les auteurs juxtaposent cette présentation nouvelle (structurale, basée sur la langue parlée) avec une présentation « traditionnelle », sous forme de tableaux complets (toutes les personnes, tous les temps) des verbes auxiliaires (*avoir* et

être), des verbes du premier groupe (type *aimer*), et des verbes du deuxième groupe (type *finir*), avec les particularités de la conjugaison de certains verbes de ces deux groupes (pages 248-257), qui ne suivent pas présentation traditionnelle, mais les modifications de la base radicale en fonction du type de désinence. Les auteurs (ou bien les éditeurs) ont dû sentir que la présentation uniquement structurale et orale des verbes français était trop nouvelle pour être acceptée parmi les instituteurs (écoles) et les professeurs de français (collèges et lycées).

La *Grammaire Larousse du français contemporain* (1964), de J.-Cl. Chevalier, Cl. Blanche-Benveniste, M. Arrivé et J. Peytard, renouvelle les descriptions grammaticales (« tout en bénéficiant de la tradition de sérieux et d'honnêteté des grammaires Larousse »), à partir de la « masse considérable de travaux et de recherches » issus du structuralisme et « des besoins des utilisateurs » (1964 : Préface, 5). Dans le domaine qui nous concerne ici (la conjugaison), ce renouvellement peut être appréhendé (entre autres) à travers la définition de la « conjugaison » (« le verbe est un mot de forme VARIABLE. Alors que le nom ne connaît au plus que deux formes, le verbe présente des variations morphologiques (dans l'écriture et dans la prononciation » dont le nombre dépasse la centaine. L'ensemble de ces variations forme une conjugaison ». Les variations du verbe ne concernent donc plus seulement (comme dans les descriptions antérieures) les terminaisons (appelées « désinences »)<sup>11</sup>, mais également le radical (1964 : 284-285), à travers les « alternances, dues aux changements de place de l'accent » (comme dans le cas de : *je tiens, vous tenez*), et aux « abréviations, dues à la perte de sa consonne finale devant la consonne initiale de la désinence » (comme dans le cas de : *vous part-ez, tu par-s*). Quant aux variations des « désinences », les auteurs distinguent le point de vue de graphie de celui de la phonétique, regroupent les désinences communes aux trois groupes de verbes et distinguent les désinences variables selon ces mêmes groupes (1964 : 287).

Si les modifications sont donc considérables par rapport à la question des variations que peut subir le verbe, néanmoins le nombre des conjugaisons n'est point remis en cause : ils ne remettent pas en question le regroupement des verbes en trois groupes (1964 : 299), tel qu'il avait été fixé par l'*Arrêté du 25 juillet 1910* (infinitif en *-er* : *chanter* ; infinitif en *-ir* et infixe *-iss* : *finir* ; verbes en *-ir*, en *-oir* et en *-re*). On ne peut que regretter également que les tableaux des conjugaisons des paradigmes des verbes des trois groupes ne mette pas en relief la distinction du radical et des désinences, et se contente de marquer à la suite de chaque groupe les « particularités des verbes » de chaque groupe (par exemple : verbes en *-cer* et *-ger* ; en *-yer* et *-ayer* ; en *-eler* ; en *-eter* ; verbes dont l'avant-dernière syllabe contient un e muet ou un é fermé, verbes irréguliers, pour le premier groupe, etc.).

Les auteurs n'ont pas tiré ainsi (ou n'ont pas pu le faire à cause de la prégnance de la tradition) toutes les conséquences de l'approche structurale de la conjugaison tel que le fera par exemple le grammairien J. Dubois en 1967 (*Grammaire structurale du français : le verbe*). J. Dubois, après avoir rappelé les critères du classement traditionnel (à savoir, la forme de l'infinitif, la régularité des désinences temporelles et les formes graphiques, qui « sont seules prises en considération » (1967 : 56-57), « classe [...] les verbes [...] selon le nombre des radicaux, concentrant donc aussi son effort sur les bases verbales » (Lépinette, 2005 : 54), et propose un système à sept conjugaisons (ou groupes) construit sur le nombre de bases (c'est-à-dire, du radical du verbe) en langue parlée : verbe être, verbes à 5 ou 6 bases (*faire, aller, pouvoir, vouloir* et avoir), verbes à 3 bases, verbes à 3 bases et verbes à une seule base (1967 : 60-78). Le concept de la régularité/irrégularité change ainsi de façon complète : un changement de base (radical) dû à un déplacement de l'accent tonique (du type : *venir* -> *je viens, ils viennent, que je vienne...*) n'est plus une irrégularité du verbe, mais une alternance constante ou une régularité de tout point de vue !

*qu'ils n'aient pas remarqué l'alternance de l'accent tonique sur le radical et sur la terminaison, et donc que la variation des formes du verbe concerne également le radical, en rapport au type de terminaison : une terminaison prononcée (du type : -er, -ons, -ez, -ais, -ai, etc.) entraîne la présence de l'accent tonique sur celle-ci ; une terminaison muette, non prononcée (voyelle -e ou consonne), entraîne la présence de l'accent tonique sur le radical, et la transformation (diphthongaison, ouverture...) de la voyelle tonique libre (non entravée) e [e muet] ou é [e fermé] : venir, ils viennent ; devoir, ils doivent ; appeler, ils appellent ; céder, ils cèdent... etc.*

Nous voyons que ces deux grammaires (Dubois, 1967 ; Chevalier *et al*, 1968) constituent un tournant important dans la description du fonctionnement du verbe en français. Cependant, malgré les tentatives de « didactisation » de l'approche structurale du verbe (proposée par ces deux grammaires, à degrés divers)<sup>12</sup>, la plupart des grammaires postérieures consultées, éditées en France (Mauger, 1968 ; *Le Nouveau Bescherelle. 3. La grammaire pour tous* (1984) ; Callamand, 1987) maintiennent la présentation traditionnelle de la conjugaison du verbe français, même si une influence se laisse entrevoir sur certains points. Ainsi, *Le Bon Usage* (Grevisse, <sup>10</sup>1975 [1936] : 617-618) distingue le radical et de désinence, ainsi que les radicaux toniques et atone (ou faibles), mais il ne tire pas de conséquences pour le classement des verbes, qui sont présentés selon les terminaisons de l'infinitif (p. 617 et suiv.). Quant à *La Nouvelle grammaire du français* (Dubois et Lagane, 1981 [1973]), les auteurs juxtapose le type de classement traditionnel,

sur la base de la langue écrite et de la terminaison de l'infinif, avec le classement basé sur la langue parlée, qui est considéré comme « plus simple » : « Dans la langue parlée, le classement est plus simple si l'on considère le nombre de formes différentes du radical entraînées par l'addition des désinences » (1981 : 128-130). Cette présentation est complétée par l'ajout des formes de la langue parlée dans les tableaux des différentes conjugaisons et verbes irréguliers (1981 : 237-259).

*Le système verbal du français. Descriptions et applications pédagogiques* (J. Pinchon et B. Couté, 1981), constitue un cas à part : cet ouvrage de façon systématique la proposition de J. Dubois de 1967. Mais, bien qu'il soit « conçu dans une optique essentiellement pédagogique [et] s'adresse aux enseignants de français langue maternelle [...], ainsi qu'aux enseignants de français langue seconde, aux étudiants de Lettres classiques et modernes », son objectif a été loin d'être acquis par la faiblesse des « exemples des divers exercices » proposés (accompagnés de leur corrigés), et, certainement, par la force de la tradition et de la culture grammaticale que les enseignants (et étudiants) partagent. Il constitue(ra)it un contre-exemple, celui d'une tentative de modernisation de la description de la conjugaison du verbe, qui échoue cependant, vu l'absence de rééditions face aux nombreuses rééditions des grammaires citées ci-dessus.

Quant aux ouvrages grammaticaux du français édités en Espagne consultés (Cantera et De Vicente, 1974, 1986<sup>13</sup> ; Capelle *et al.*, 1979 ; Dulin, 2007 ; Echeverría, 2007), ils apportent peu de nouveautés d'intérêt. Dans la *Gramática francesa* de Cantera et De Vicente, la volonté comparative affichée par les auteurs dans le prologue ne concerne pas le classement des conjugaisons, ni les mises en relief de la variation du radical. Le rapprochement avec le système verbal espagnol, qui possède un fonctionnement similaire dans certains verbes (alternance du radical par déplacement de l'accent tonique), n'est fait en aucun cas. Il suffisait de mettre en parallèle les verbes *venir* en espagnol et en français ! Il serait intéressant d'étudier si ces ouvrages partagent les conclusions auxquelles arrive B. Lépinette au sujet d'une série de grammaire du FLE, à savoir le déplacement de la morphologie verbale (les conjugaisons des verbes) en annexe à la fin de la grammaire, au lieu d'être placée au cœur même de la description grammaticale, ce qui montrerait une focalisation différente, d'ordre sémantique (qui met l'accent sur l'explication du système), face à une focalisation formelle, qui met l'accent sur le dénombrement des éléments (2005 : 50-51). Malheureusement, nous n'avons pas de place pour faire ce rapprochement.

L'exception (de taille) est constituée par *La Conjugación francesa y su mecanismo actual* (1943), composée par Jacques Supiot, professeur de phonétique française à l'Université de Valladolid (jusqu'en 1973). Sa proposition de classement des verbes



français mérite d'être connue pour plusieurs raisons : son intérêt scientifique, puisqu'elle correspond à ce que plus de vingt ans plus tard vont proposer R.L. Wagner et J. Pinchon, ainsi que par son effort de simplification et de didactisation. Ses tableaux de la conjugaison des verbes français distribués à ses élèves (cyclostylés) correspondent fidèlement à son ouvrage, caractérisé modestement d'« opusculé » : il possède cependant 68 pages ! Le grammairien espagnol Alonso Cortés, dans le prologue, met en relief ses principaux mérites :

*M. Supiot laisse de côté les méthodes traditionnelles et regarde l'état actuel de la langue française, de telle façon qu'il incorpore au radical du verbe certaines particules qui appartiennent d'un point de vue morphologie aux désinences. Ceci lui permet d'établir des règles qui donnent une plus grande homogénéité aux verbes français. La conjugaison des verbes dits irréguliers n'offre ainsi plus de difficultés que celle des autres verbes. Et il arrive ainsi à un classement naturel et logique des verbes irréguliers (1943 : Prólogo)<sup>14</sup>.*

J. Supiot rejette le système traditionnel à 4 ou à 3 groupes, qui « ne coïncide pas avec la réalité » (1943 : 16, trad. propre), et qui donne lieu à d'énormes irrégularités et exceptions, étant donné le grand nombre de formes impossibles à classer dans ce système. Il propose de son côté une « méthode » logique, simple et qui prétend éviter les énormes dépenses de temps et d'efforts dans l'apprentissage des verbes (« se ha tratado únicamente de exponer cuestión tan ingrata de la manera más sencilla y lógica, evitando al que la estudia derroches de memoria, tan necesaria e imprescindible en otros puntos » (1943 : 16)). Le terme qu'il utilise pour caractériser sa proposition (« método ») montre bien son souci didactique. Cette « méthode » est basée sur :

Une série d'observations qui aident l'élève à comprendre le mécanisme de conjugaison en marquant les moyens utilisés par la langue française, DANS SON ACTUEL ÉTAT, pour juxtaposer les désinences de son système de conjugaison aux radicaux des verbes. Cela permettra à l'étudiant non seulement d'apprendre les verbes grâce à tel ou autre moyen mnémotechnique plus ou moins ingénieux, mais de construire lui seul le verbe étudié, à partir de quelques formes déterminées, très réduites en nombre (cinq tout au plus), dont les autres formes verbales seront déduites (1943 : 16)<sup>15</sup>.

## Conclusions

Le renouveau dans les descriptions de la conjugaison des verbes français provient d'un côté de l'application au français de certains concepts d'analyse utilisés par des grammairiens philologues dans l'étude de l'histoire de la langue française (tel

que Burguy et Chabaneau, au XIX<sup>e</sup> siècle), et, de l'autre, des linguistes qui mettent l'accent de l'analyse sur la langue orale (Fouché, Martinet, au XX<sup>e</sup> siècle) : les variations des formes dans la conjugaison française possèdent une réalité phonique, avant de trouver une « solution » graphique. C'est ainsi que les groupes de verbes quant à leur conjugaison (établis selon la terminaison 'écrite' de l'infinitif) disparaissent au profit de l'opposition entre verbes à un, deux, trois ou quatre radicaux (ou « bases »), en fonction du déplacement de l'accent tonique ; quant aux terminaisons, leur regroupement en terminaisons muettes (vocaliques ou consonantiques) et prononcées, et donc, leur rapport au radical par le changement de place de l'accent tonique qu'elles entraînent, modifie complètement l'appréhension de la conjugaison. Cependant, peu de grammaires scolaires tiennent compte de cette nouvelle appréhension de la conjugaison des verbes français, ou tardent énormément à le faire : la première à le faire est celle de J. Supiot, éditée en Espagne (1943), destinée exclusivement à la conjugaison ! Qui plus est, une étude sérieuse sur la question (ainsi, la grammaire de J. Dubois, 1967, qui institue un système basé sur des alternances du radical en fonction du déplacement de l'accent tonique et du type de terminaison) n'aura pas de répercussions sur les grammaires scolaires des années 1970 et 1980 (sauf sur quelques points).

Quant aux grammaires de français éditées en Espagne que nous avons examinées (Cantera et De Vicente, Dulin, Echeverría, Capelle *et al...*), elles maintiennent globalement le classement des verbes en groupes issus de la description traditionnelle. Les conceptions structurales de J. Supiot (1943) et de J. Dubois (1967) ont eu également un faible impact sur les grammaires du français éditées en Espagne : l'ouvrage de J. Supiot n'est cité nulle part, et c'est la *Grammaire* de Dubois qui exerce une certaine influence dans la *Gramática francesa* de Cantera&Vicente (1974).

Disons aussi que les innovations proposées par J. Supiot ne répondent pas à une adaptation ou une contextualisation en fonction d'un public ciblé : la *Conjugación francesa* ne contient aucune référence à des étudiants espagnols, et sa méthode est à caractère universel, donc valable pour tous, puisqu'elle est justifiée d'un point de vue logique et empirique. Sauf dans le cas de Cantera et De Vicente (et chez eux, partiellement), c'est l'absence d'une focalisation comparative/contrastive qui marque les ouvrages grammaticaux édités en Espagne. Nous croyons avoir soulevé ce besoin du renouveau de la description grammaticale sur la conjugaison du verbe français, en adoptant une démarche contrastive et en tenant compte des apports de ceux qui ont proposé une appréhension plus claire et logique - de notre point de vue - de son fonctionnement.

## Bibliographie

Arrêté du 25 juillet 1910, in *Bulletin de l'enseignement technique, 1898-1920*, tome XIII, année 1910, Paris, Librairie Vuibert, pages 425-434.

Beacco. J.-Cl., 2001. « Les savoirs linguistiques « ordinaires » en didactique des langues : des idiotismes », *Langue Française*, 131, 89-105.

Beacco. J.-Cl. 2014. « La contextualisation de la description du français dans les grammaires étrangères : présentation », *Langue Française*, 181, 3-17.

Bouard, B., 2012. « L'articulation entre grammaires scolaires et grammaires savantes au XIX<sup>e</sup> siècle : complément et verbe transitif », *Histoire Epistémologie Langage* : Les Dossiers d'HEL, 1-15. [En ligne] : <http://htl.linguist.univ-paris-diderot.fr/num5/num5.html>. [consulté le 15 mars 2016].

Bourquin, J., 2005. *Les prolongements de la Grammaire Générale en France au XIX<sup>e</sup> siècle*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.

Brunot, F., 1909. *L'Enseignement de la langue française, ce qu'il est, ce qu'il devrait être dans l'enseignement primaire...* Cours de méthodologie professé à la Faculté des lettres de Paris (1908-1909) et recueilli par N. Bony, Inspecteur primaire. Paris : Armand Colin.

Brunot, F., Maquet, C. 1909. « Simplification et unification des nomenclatures grammaticales ». Rapport présenté au Conseil supérieur de l'Instruction publique. *Revue Universitaire*, 15 avril 1909.

Chervel, A. 1977. *...et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*. Paris : Payot.

Chervel, A. 2008 [2006]. *Histoire de l'enseignement du français du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*. Paris : Retz.

Chevallard, Y. 1981. *La transposition didactique*. Grenoble : La pensée sauvage.

Flot, L. 1911. « Grammaire ». In F. Buisson dir., *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Édition électronique : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3019> [consulté le 20/04/2016]

Fouché, P. 1931. *Le verbe français, étude morphologique*. Paris : Les Belles Lettres ; Strasbourg : Publications de la Faculté des Lettres.

Jaussaud, F. 1987. « Et si...on apprenait à conjuguer ? », *Le Français dans Le Monde*, 211 (août-septembre), p. 41-46.

Jaussaud, F. 1989. « Faut-il mettre 'un bonnet rouge' à la grammaire française ? », *Le Français dans Le Monde*, 222 (janvier-février), p. 45-50.

Lépinette, B. 2005. « Grammaire et linguistique. La morphologie verbale dans les grammaires du FLE » *ROMANISTIK in Geschichte und Gegenwart*, 11.1, 41-65.

Maquet, C. 1908. « Rapport présenté au Conseil supérieur de l'Instruction publique au nom de la commission chargée d'étudier la simplification des nomenclatures grammaticales ». *L'enseignement secondaire. Revue de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire*.

Martinet, A. 1958. « De l'économie des formes du verbe en français parlé ». *Studia philologica et litteraria in honorem L. Spitzer*, p. 309-326, repris dans *Le français sans fard*, PUF (1969).

Suso López, J., Fernández Fraile, M<sup>a</sup> E. 2008. *Repertorio de manuales para la enseñanza del francés en España (siglo XX)*. Granada : Comares.

## Notes

1. Étant donné que nous reproduisons ici le corpus utilisé, nous nous abstenons de le reprendre sous forme de sources primaires dans les références bibliographiques.

2. Le répertoire chronologique de grammaires françaises, établi par A. Chervel en 1982 (rééd., 2000), recense plus de mille ouvrages ! Cf. aussi *Les Manuels scolaires en France*

de 1789 à nos jours. *Thésaurus Emmanuel sur les manuels scolaires*, Paris, INRP, 1991 (A. Choppin, <http://www.inrp.fr/emma/web/>) [consulté le 15 mars 2016].

3. Il cite parmi les ouvrages scientifiques cités ceux des linguistes tels que Bopp, Diez, Fuchs, Humboldt, Ménage, Raynouard...

4. C. Chabaneau fut professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, un des fondateurs de la *Revue des langues romanes*, et se consacra tout spécialement à la langue des troubadours. Son projet de *Grammaire historique et philosophique de la langue française* ne verra point le jour ; il publiera cependant cette *Histoire et théorie de la conjugaison*.

5. Cette classification est celle de la Méthode Brunot-Bony, livre III (*Cours moyen et supérieur*). Brunot ajoute : « Nous n'avions pas osé, pour ne pas dérouter les maîtres, l'introduire dans les premiers livres ».

6. Le *Cours de grammaire* en 4 volumes (du cours préparatoire au cours supérieur) est publié par Claude Augé de 1890 à 1912. Nous citons par une édition sans date, postérieure à l'Arrêté du 25 juillet 1910, du quatrième volume : *Grammaire. Cours supérieur*.

7. Nous citons par l'édition de 1933.

8. Par contre, à l'Index qui reprend en fin de volume le métalangage grammatical et ordonne par ordre alphabétique les questions traitées, on ne trouve pas ces termes : le point de vue "analytique" au sujet de la morphologie verbale a totalement disparu.

9. L'API n'est point utilisé comme système de représentation phonétique chez Wagner et Pinchon, mais le système de notation des romanistes.

10. Dans son étude portant comme titre : « De l'économie des formes du verbe en français parlé », Martinet « remet en question les bases traditionnelles de l'ordonnement héritées de la grammaire latine étendue (GLE » (Lépinette, 2005 : 54).

11. Les auteurs « ont soigneusement retenu les récentes instructions du Ministère français (*Documents pour la classe* n° 98, 31 août 1961) » à l'égard de la nomenclature grammaticale (1964: Préface, 4).

12. D'autres propositions postérieures, à caractère fortement didactique, seront publiées, par exemple, celle de Françoise Jaussaud, dans *le Français dans le Monde*, en 1987 : 211, 41-46 et en 1989 : 222, 454-50... F. Jaussaud décompose la question en petits pas ou étapes, étant donné qu'elle reprenait la démarche empirique qu'elle avait suivie elle-même au cours de son expérience professionnelle en tant que professeur de français à l'École Américaine de Madrid (ASM).

13. Ils introduisent cependant une série de remarques issues de l'approche phonétique, mais nous n'avons pas l'espace suffisant pour le signaler.

14. "M. Suptot deja a un lado los métodos tradicionales y se fija en el estado actual de la Lengua Francesa, en forma que da como incorporados al radical del verbo ciertas partículas que morfológicamente pertenecen a las desinencias. Esto [...] le permite establece reglas que dan mayor homogeneidad a los verbos franceses. La conjugación de los llamados irregulares no ofrece de este modo mayores dificultades que la de todos los demás. Y así llega de modo natural y lógico a la clasificación de los verbos irregulares" (trad. propre).

15. « Una serie de observaciones que ayudan al alumno a comprender el mecanismo de conjugación señalando los medios de que se vale lengua francesa, EN SU ESTADO ACTUAL, para yuxtaponer a los radicales de los verbos las desinencias de su sistema de conjugación. Esto permitirá al estudiante, no ya aprender los verbos gracias a tal o cual 'truco' mnemotécnico más o menos ingenioso, sino construir el solo el verbo estudiado, dadas unas formas determinadas, contadísimas (cinco a lo más), de las que se deducirán los demás formas verbales » (trad. propre).